

Bureau du 24 avril 2006

Décision n° B-2006-4177

commune (s) : Vernaison

objet : **Acquisition de divers immeubles situés lieu-dit le Bourg et appartenant à la Commune**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision sud

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 11 avril 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre de l'aménagement de l'îlot du Centre à Vernaison, la Communauté urbaine envisage d'acquérir les immeubles suivants appartenant à la commune de Vernaison :

Section	N°	Adresse	Superficie (en mètres carrés)
AH	254	40, Grande Rue	191
AH	259 (ex-n° 248)	76, place du 11 novembre 1918	160
AH	261 (ex-n° 116)	28, impasse des Lilas	141
AH	251	52, place du 11 novembre 1918	2
AH	252	52, place du 11 novembre 1918	8
AH	121	lieu-dit le Bourg	112
AH	108	44, Grande Rue	257

Les parcelles cadastrées sous les numéros 259, 261, 251 et 252 de la section AH supportent divers corps de bâtiments, libres de toute location ou occupation, dont la démolition est programmée à court terme.

Aux termes du projet d'acte qui est présenté au Bureau, l'acquisition de ces immeubles interviendrait au prix de 147 000 €, conforme à l'évaluation du service des domaines ;

Vu ledit projet d'acte ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte qui lui est soumis concernant l'acquisition de divers immeubles appartenant à la commune de Vernaison, lieu-dit le Bourg.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique définitif à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 1271 individualisée le 19 septembre 2005 pour 500 000 €.

4° - Le montant à payer en 2006 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 300 - fonction 824, à hauteur de 147 000 € pour l'acquisition et de 2 700 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,